CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES
(C.C.T.P.)

DIDPPT 26008

TAHITI (987) – PIRAE –
EMPRISE MILITAIRE TAAONE OUEST

CONSTRUCTION D'UN BATIMENT D'HEBERGEMENT

Maître de l'Ouvrage :

MINISTÈRE DES ARMÉES ET DES ANCIENS COMBATTANTS
Liberté
Égalité
Fraternité

SID
Service d'infrastructure de la Défense

DIRECTION D'INFRASTRUCTURE DE LA DEFENSE DE PAPEETE

BP 9154 - 98 716 PIRAE

LOT 04

CORPS D'ETAT SECONDAIRES & FINITIONS

LOT 04-1 – Cloison sèche – Plafond suspendu - Plancher technique

07 août 2026

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

PACIFIC MAITRISE D'ŒUVRE

SOMMAIRE

1 PRESCRIPTIONS GENERALES 4
1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS 4
1.1.1 Description du projet 4
1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires 4
1.1.3 Objectifs à atteindre 4
1.1.4 Documents de la consultation 5
1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX 5
1.2.1 Contraintes - aménagements du site 6
1.2.2 Contrainte environnementale de chantier 7
1.2.3 Prestations diverses 8
1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL 9
1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages 9
1.3.2 Documents techniques 9
1.3.3 Surcharges climatiques 10
1.3.4 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité 10
1.3.5 Matériaux 10
1.3.6 Références 11
1.3.7 Coloris, teintes, calepinages 11
1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES 11
1.5 COTES DE CONSTRUCTION 11
1.6 EXECUTION DES OUVRAGES 12
2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES 13
2.1 CLOISONS – PLANCHERS TECHNIQUES 13
2.1.1 CONDITIONS GENERALES DE POSE 13
2.1.2 RECEPTION DES SUPPORTS 13
2.1.3 MONTAGE DES CLOISONS 13
2.1.4 MONTAGE DES PLANCHERS TECHNIQUES 14
2.1.5 DECOUPES ET INCORPORATIONS 14
2.1.6 TRAITEMENT DES JOINTS 14
2.1.7 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE 14
2.1.8 TOLERANCE DE POSE 15
2.1.9 STOCKAGE SUR CHANTIER 15
3 DESCRIPTION DES OUVRAGES 16
3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES 16
3.1.1 Installation de chantier 16
3.2 TRAVAUX DE CLOISONS SUR OSSATURE 16

3.2.1 Cloisons de distribution en plaques de plâtre hydrofuges sur ossature.....16
3.2.2 Cloisons de gaines techniques en plaques de plâtre hydrofuge sur ossature - EI3017
3.2.3 Cloisons de tableau électrique en plaques de plâtre hydrofuges sur ossature18
3.3 TRAVAUX DE PLAFONDS SUR OSSATURE 20
3.3.1 Faux Plafonds 1 BA13 sur ossature pour extérieur20
3.4 TRAVAUX DE PLANCHER TECHNIQUE 21
3.4.1 Plancher technique en dalle sur vérins métalliques.....21

1 PRESCRIPTIONS GENERALES

1.1 DESCRIPTION DU PROJET – DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux du lot n° « 04-1 – CLOISONS – PLANCHER TECHNIQUE », pour **les travaux de construction d'un bâtiment d'hébergement, situé sur la Commune de PIRAE.**

1.1.1 Description du projet

- Description générale :

- Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'hébergement de 52 chambres.

- Le bâtiment est composé d'un seul bloc en R+2.

- L'accès s'effectue au RdC par une entrée piétonne principale desservie par escalier, ainsi que par une entrée secondaire équipée d'une rampe assurant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

- Les aménagements intérieurs sont constitués par un local ménage, un local vélos, un local lingerie, deux locaux buanderie, un espace de convivialité ainsi que de locaux techniques.

- Les aménagements extérieurs sont constitués d'une aire extérieure stabilisée et d'une zone dédiée à l'installation d'étendoirs à linge.

- Le bâtiment comprend la création d'une cage d'escalier principale ainsi qu'un escalier dédié à l'issue de secours. Des coursives desservent l'ensemble des chambres situés du RdC au R+2.

- Les façades seront constituées par des parois béton armé revêtues d'une peinture d'imperméabilisation, elles seront également revêtues de bardage à claire-voie et de brises soleil.

- Sa structure est composée :
 - De planchers et voiles en béton armé avec allèges B.A. périphériques et murs pignons sur les zones de logements en étages, supportés par un ensemble poteaux – poutres.
 - De terrasses périphériques au R+1 et R+2
 - D'une toiture en charpente métallique, constituée de tôles prélaquées

- Sa hauteur au sommet est de 17,80 m., mesurée au sommet du faîtage.

1.1.2 Données du projet – obligations réglementaires

- L'entreprise devra se soumettre aux exigences réglementaires selon la classification du site et la nature des travaux :

- le projet est un bâtiment d'habitation de 2ème famille au sens de l'arrêté du 31 janvier 1986 modifié.

1.1.3 Objectifs à atteindre

- Les travaux objet du présent lot devront permettre de réaliser l'ensemble des ouvrages de cloisons et planchers techniques du projet.

- Les produits et matériaux qui seront mis en œuvre respecteront les contraintes et exigences réglementaires liées à un bâtiment d'habitation de 2ème famille, concernant la règlementation incendie.
- Les travaux de cloisons et planchers techniques qui seront réalisés devront bénéficier des garanties légales et contractuelles applicables (se reporter à l'article 9 du CCAP).

1.1.4 Documents de la consultation

L'entreprise titulaire du présent lot est réputée avoir prise en compte les documents suivants, qui font partie intégrante de son contrat de travaux :

- L'Acte d'Engagement du lot concerné,
- Le CCAP,
- Le CPC,
- Le présent CCTP,
- Les plans du projet :
 - Vues en plan, coupes, détails et façades architecte,
 - Vues en plan, coupes, détails et façades Structure,
 - Vues en plan, coupes et détails Lots techniques,
- La DPGF,
- Le planning des travaux.

Les travaux couverts par cette partie du descriptif comprennent la fourniture de toutes installations, main d'œuvre, équipement, outillage, matériaux et matériels nécessaires pour effectuer tous les travaux décrits dans le présent lot, ainsi que les plans applicables et assujettis aux termes et conditions du contrat.

L'entreprise sera tenue de garantir sous son entière responsabilité tous les résultats imposés ou non qui n'auraient pas fait l'objet de réserves de sa part au moment du dépôt de sa soumission.

Les documents écrits ou dessinés remis à l'entreprise ne pouvant être considérés que comme des bases d'exécution, elle devra donc signaler les dispositions qui n'auraient pas son agrément.

L'Entreprise ne pourra pas invoquer un manque de précisions du descriptif pour ne pas effectuer une tâche en liaison avec un autre chapitre lorsque cette tâche est de sa compétence.

Il est rappelé que le présent marché est un marché avec obligation de résultat. Ceci implique que les obligations contractuelles de l'entreprise comprennent les différentes mises au point du projet, toutes les reprises d'études et de plans nécessaires (tant en phase de synthèse qu'en phase d'exécution) jusqu'à l'obtention du bon pour accord du Maître d'œuvre.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Le présent lot a pour objet la fourniture et mise en œuvre des ouvrages suivants :

- La réalisation de gaines techniques en plaques de plâtre dans les chambres et parties communes ;
- La réalisation de cloisons de distribution en plaques de plâtre dans les chambres ;

- La réalisation de planchers technique dans le local technique DIRISI ;

Ainsi que tous les travaux non explicitement décrits mais nécessaires au parfait achèvement des ouvrages de ce lot.

L'entreprise est responsable de l'entretien de ses travaux jusqu'à la réception de ceux-ci.

L'entreprise :
- S'est rendue sur place et a appréhendé toutes les contraintes et dispositions du site et de ces conditions d'accès.
- A fait toutes les observations qu'elle a jugé nécessaires pour garantir son travail et ne pourra arguer par la suite, d'un oubli, d'une sujétion spécifique des ouvrages en place ou du site, pour justifier de prestations complémentaires ou d'un éventuel surcoût.

1.2.1 Contraintes - aménagements du site

- L'entreprise devra prendre en compte les contraintes du site, dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble, telles qu'exposées ci-dessous :

- Le projet sera réalisé dans la zone de vie de l'emprise de TAAONE OUEST, à Pirae.

- L'emprise du projet étant à proximité d'hébergements, les opérations de livraisons et déchargements, les accès au site par le personnel et le stationnement des véhicules de l'entreprise sur, ou aux abords du chantier ne devront en aucun cas gêner la circulation du voisinage.

- Du fait du caractère résidentielle du quartier, l'entreprise devra mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et adaptées pour limiter au maximum les nuisances (poussières, bruit, vibration) générées par les travaux.

- L'entreprise devra augmenter ses heures de travail en cas de retard dans ses travaux.

Les travaux d'installation de chantier qui seront à la charge du lot Gros œuvre, sont décrits ci-dessous :

- Une clôture de chantier en tôles nervurées ou ondulées neuves de couleur blanche ou ivoire sur toute sa périphérie, avec un ou des portails fermant à clé au droit des accès véhicules de livraison.

- Des locaux de base vie et leur équipement réglementaire, seront mis à disposition du personnel du chantier, sur l'emprise du site, pour :
 - Les sanitaires de chantier,
 - Les vestiaires de chantier,
 - Le réfectoire de chantier.

- Un branchement d'alimentation électrique en Courants Forts d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise de la zone de chantier, située dans le périmètre des travaux (transformateur EDT le plus proche), équipé de 2 prises 380 V et de 5 prises 220 V, dont l'alimentation sera raccordée au réseau électrique **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur d'énergie.

- Un branchement d'alimentation en eau par l'intermédiaire d'un tuyau PEHD diam. 64 mm équipé d'une vanne ¼ de tour, d'une longueur suffisante pour atteindre l'emprise du projet,

dont l'alimentation sera raccordée au réseau d'eau **du site militaire de la DID PAPEETE** avec un compteur volumétrique.

- Les zones de stockage des matériaux, de stationnement de la grue et d'emprise de la base vie seront aménagés sur l'emprise du site avec clôture de chantier et balisage réglementaire.

- L'accès du personnel de chaque entreprise aux zones de chantier du projet, sera matérialisé par un balisage et sera fermé en dehors de horaires de travail.

Les travaux préparatoires et aménagements du site qui seront à prévoir sont décrits ci-dessous et sont à intégrer par l'entreprise du présent lot dans son offre de prix :

- Une zone de stockage qui sera aménagée dans l'espace allouer à cet effet par le lot gros œuvre.
- Un moyen de levage de ses matériaux et matériels, afin de les manutentionner entre la zone de livraison sur l'emprise des futures voies de circulation et de stationnement extérieur des véhicules, et les zones de travail.

- 1 grue sera présente et mise à disposition par le lot gros œuvre moyennant frais de manutentions. Elle sera démontée 1 mois après la fin des travaux de gros œuvre.

En complément des dispositions décrites ci-dessus, l'entreprise devra prévoir toutes les mesures réglementaires applicables selon le code du travail en vigueur en Polynésie Française.

1.2.2 Contrainte environnementale de chantier

- L'entreprise assurera le nettoyage et l'évacuation des déchets, emballages et gravois dus à ses travaux en cours de chantier y compris le nettoyage précédant la réception des travaux.

- L'Entreprise assurera également le nettoyage de ses postes de travail quotidiennement, ainsi que des zones qui lui seront attribuées par la maîtrise d'œuvre. L'entreprise devra être particulièrement vigilante sur la question du nettoyage des accès aux postes de travail. La propreté des postes de travail est gage d'un travail de qualité fait dans des conditions de sécurité et d'hygiène décentes. Aussi, tout manquement à cette obligation sera considéré comme un grave manquement aux obligations contractuelles de l'entreprise. Dans ce cas, le nettoyage sera réalisé par une entreprise tierce aux frais exclusifs de l'entreprise.

- Elle procèdera à l'évacuation quotidienne des déchets suivant chaque filière. A cette fin, un tri sur chantier sera organisé.

- Interdiction formelle de rejeter les produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans le milieu naturel (y compris système d'assainissement).

- Stockage des produits chimiques (peintures, solvants, etc...) dans des bacs de rétention.

- Communication au Maître d'œuvre sur la gestion des déchets.

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets Inertes	Déchets de gros-œuvre et/ou de démolition non souillés, terres et matériaux de terrassement, etc.	Recyclage et stockage en CET de classe III

Typologie des déchets	Exemples de déchets	Typologie de traitement
Déchets dangereux, Déchets Industriels Spéciaux (DIS)	Amiante et produits dérivés Peintures et vernis, colles animales, végétales synthétiques, solvants, diluants, mastics, huiles usées, abrasifs, détergents, etc.	Élimination en centre de traitement spécialisé et/ou stockage en CET de classe I
Déchets Industriels Banals (DIB), Déchets Ménagers Assimilés (DMA)	Emballages non souillés, métaux non souillés, câbles, matières plastiques, verres, bois non traités, laines minérales, etc.	Recyclage ou valorisation après tri (de préférence sur chantier), incinération DMA avec valorisation énergétique, stockage en CET de classe II

Le plan des installations prévoira un espace réservé au stockage et au tri des déchets de chantier de l'entreprise.
Il lui appartiendra d'obtenir les autorisations adéquates et d'éliminer les déchets dans les sites appropriés selon la catégorie des déchets.

1.2.3 Prestations diverses

Les travaux comprennent, en outre, toutes les prestations qui sont afférentes et qui sont implicitement incluses dans les prix unitaires, et en particulier :

- La fourniture du personnel qualifié,
- La fourniture des matériaux, leur transport à pied d'œuvre, leur stockage et leur mise en œuvre,
- Les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, en tenant compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont également inclus.
- Les frais et taxes en vigueur,
- La fourniture, l'amenée, le montage et le repli des installations, engins et matériels de chantier, y compris les équipements de sécurité,
- Équipements de sécurité maintenus jusqu'à la livraison du projet,
- La réalisation des abris nécessaires au stockage des matériaux sur le chantier,
- La présence d'un représentant légal aux réunions de chantier,
- Les mesures d'hygiène et de sécurité, conformément à la réglementation en vigueur en POLYNESIE FRANCAISE,
- Les dispositifs de protection provisoires collectif et individuel, anti-chutes, notamment sur cage d'escalier, trémies, rives de dalles,
- Les plans de récolement,
- Les équipements et matériels nécessaires à l'alimentation en énergie de ses moyens de levage et outillages, depuis les points de branchement sur le site.
- Le nettoyage général en fin de chantier,
- Élaboration d'un plan de contrôle, et application de ce dernier ; soumis à validation de la maîtrise d'œuvre

1.3 ETUDES ET HYPOTHESES DE CALCUL

1.3.1 Plans d'exécution des ouvrages

- Les études et plans d'exécution d'ensemble sont à la charge de l'Entreprise. De même, l'entrepreneur doit la fourniture d'un dossier « Cloisons – Planchers techniques » pour la maîtrise d'œuvre et le bureau de contrôle (fiches produits, avis techniques à jour…).

- Dans le cas de variantes d'entreprises, acceptées par le Maître d'Ouvrage et le Maître d'œuvre, les incidences techniques et financières tout corps d'état ainsi que la mise à jour des plans de Maîtrise d'œuvre seront à la charge de l'Entreprise.

- Les réservations à prévoir par le lot gros œuvre, seront représentés et positionnées en plan et en élévation sur les plans d'exécution.

1.3.2 Documents techniques

Les travaux objet du présent lot seront exécutés conformément aux clauses et conditions générales du présent CCTP et des documents ci-après en vigueur à la date de remise des offres, à savoir :
- Les normes françaises homologuées (NF) ;
- Les textes polynésiens applicables pour le projet ;
- Les avis techniques délivrés par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (C.S.T.B.) ;
- Aux cahiers des charges des fabricants ;
- Aux cahiers des charges, cahiers des clauses techniques, prescriptions, règles de calcul et cahiers des clauses spéciales des Documents Techniques Unifiés (D.T.U.) ;
- Aux cahier des Clauses Spéciales assorti au DTU ;
- Les règlements de sécurité contre l'incendie dans les logements collectifs ;
- les documents techniques applicables aux travaux de plâtrerie et plaques de plâtre sur ossature.

Textes polynésiens :
- Code de l'aménagement de la Polynésie française ;
- REB PF, Réglementation énergétique des bâtiments, délibération n°2022-46/APF

Plâtrerie – cloisons :
- DTU 25-41 – Ouvrages en plaques de parement en plâtre, plaques à faces cartonnées (Septembre 1981).

Plancher technique :
- NF EN 12825 – Plancher technique.

Les documents techniques applicables aux travaux d'échafaudages
- Les normes françaises homologuées (NF) et en particulier :
 - NF HD 1000 - Échafaudages de service en éléments préfabriqués, matériaux : dimensions, charges de calcul et exigences
 - NF P 93.501 - Équipements de chantier, échafaudage de service à éléments préfabriqués : méthode d'essais
 - NF P 93.502 - Échafaudages de service à éléments préfabriqués, exploitation des résultats,
 - NF EN 795 - Protection contre les chutes de hauteur, dispositif d'ancrage.

1.3.3 Surcharges climatiques

Les règles à utiliser sont contenues dans les règles NV65 « Règles Neige et Vent » en vigueur (additifs modificatifs n° 1 (de fév. 1987), n° 2 (de déc. 1999), n°3 (d'avril 2000) et n°4 (de février 2009) et l'annexe Nationale à la NF EN 1991-1-4/NA (4 régions en France métropolitaine et 4 Départements d'Outre-Mer).

Les données entrant dans le calcul des dimensionnements, sont les suivantes :

- **Région climatique : *Région IV – Corse du Sud***
- **Catégorie de terrain d'environnement de la construction : *0 Mer ou zone côtière exposée aux vents de mer***
- **Hauteur du bâtiment au-dessus du sol : *9 < H > 18 m***

Les précipitations à prendre en compte par m² de couverture en projection horizontale sont de 4.50 litres par minute.

1.3.4 Conditions de stabilité au feu, coupe-feu et combustibilité

- Structure BA :
 - Éléments porteurs verticaux → SF 1/2h00 (R30) ;
 - Parois verticales enveloppant les chambres, hors façades→ CF 1/2h00 (REI30) ;
 - Planchers porteurs séparatifs des chambres → CF 1/2h00 (REI30) ;
- Couverture et étanchéité → M1, M2 ou M3.
- Parements extérieurs des façades compris menuiseries → M3 (D-s3, d0 minimum).
- Revêtements des parois verticales, rampants et plafonds des cages d'escalier → M2 ou Euroclasse admise en équivalence.
- Les gaines techniques constituant une paroi séparative entre une chambre et une circulation commune ou entre deux chambres devront assurer une performance EI30.
- Les gaines techniques contenants des réseaux ou conduits, y compris leur calorifugeage, classés M2 à M4, devront assurer une performance EI30.

Les produits, systèmes, accessoires et supports relevant du présent lot devront justifier d'un classement de réaction et, le cas échéant, de résistance au feu compatible avec la destination du bâtiment et les prescriptions des documents du marché.

1.3.5 Matériaux

Les matériaux et équipements des ouvrages de cloisons, planchers techniques, les conditions de fabrication, le type, les dimensions, les tolérances, les modes d'assemblage, doivent être conformes aux normes françaises homologuées.

La provenance de tous les matériaux devra être soumise à l'agrément du maître d'œuvre en temps utile pour respecter le délai d'exécution contractuel, et en tout état de cause dans un délai de 8 (huit) semaines maximum à compter de la notification du marché.

Le maître d'œuvre pourra subordonner son agrément à la fourniture préalable des échantillons nécessaires aux vérifications de conformité.

1.3.6 Références

Il est donné, ci-après, à titre d'exemple, des références à des marques ou à des matériaux.

Les plaques de plâtres devront être labellisées NF, et de marque française.

L'entrepreneur a la faculté de proposer des produits de qualité technique équivalente ou supérieure mais jamais inférieure.

En cas de proposition de produits différents, il sera demandé à l'entrepreneur de fournir toutes justifications de manière à pouvoir effectuer une comparaison.

1.3.7 Coloris, teintes, calepinages

L'entrepreneur devra inclure dans son offre de prix toutes les sujétions de teintes, de coloris, de calepinage, de motifs de décoration, etc...

Le choix sera donné au maître d'œuvre dans la gamme des fabricants.

Il ne pourra prétendre à aucune plus-value, notamment pour les sujétions suivantes :
- dessins de pose
- coloris et teintes dans les gammes standards et spéciales des fabricants
- découpes, arêtes, calepinage, etc...

Cette liste n'est en aucun cas limitative.

1.4 PLANS DE FABRICATION DES OUVRAGES

- Les études, notes de calculs, plans de réservations, plans d'ensemble, détails et plans de calepinage des planchers techniques, des habillages en plaques de plâtre, et de tous les ouvrages de plâtrerie, sont à la charge de l'entreprise, et incluent les élévations, coupes et détails d'assemblages qui sont également à la charge directe de l'Entreprise.

1.5 COTES DE CONSTRUCTION

Les dimensions exactes des ouvrages à réaliser devront tenir compte des supports de fixation, des hauteurs, des longueurs et portées de chacun d'eux, prévus aux plans et documents d'appel d'offres.

L'entreprise devra prendre en compte les cotes de recouvrement obligatoire, d'entraxe des fixations, pour les tolérances de mise en œuvre des éléments.

Les côtes de construction seront basées sur les plans d'exécution pour la fabrication. Pas de prise de cote sur place afin de permettre une pose des ouvrages immédiatement directement après la mise hors d'eau du projet.

1.6 EXECUTION DES OUVRAGES

L'exécution des ouvrages de Cloisons – Planchers techniques se fera conformément aux règles de l'art.

Les finitions devront être particulièrement soignées et réalisées par un personnel qualifié.

L'entreprise devra tous les appareils de levage pour la mise en place de ses ouvrages, elle tiendra compte des possibilités d'accès au chantier, des portées et de la hauteur du bâtiment. Les travaux d'accès et plateforme nécessaire à l'amené/repli des moyens de levage sont à la charge de l'entreprise.

2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIERES

2.1 CLOISONS – PLANCHERS TECHNIQUES

2.1.1 CONDITIONS GENERALES DE POSE

Les matériaux doivent être installés sous des conditions de température et d'humidité très voisines de celles qui existeront quand le bâtiment sera occupé.

Ils ne seront pas installés dans des bâtiments humides ou ayant un degré hygrométrique supérieur à 70 % d'humidité relative.

2.1.2 RECEPTION DES SUPPORTS

Avant commande et mise en œuvre, l'entreprise devra réceptionner les supports devant recevoir ses ouvrages, en présence du maître d'œuvre de l'opération. Il sera rédigé un PV de réception des ouvrages assortis des réserves éventuellement émises en conformité avec les tolérances de finition, de verticalité et d'horizontalité des ouvrages supports (lot gros œuvre). Toutes modifications après coup ne seront pas acceptées et seront à la charge du présent lot.

L'entrepreneur du présent lot devra prendre contact avec les adjudicataires des autres lots afin de convenir avec eux des dispositions communes à accepter en ce qui concerne la réalisation de leurs ouvrages respectifs. Il a le devoir de prendre connaissance des pièces des dossiers des autres corps d'état et ne pourra en aucun cas ni à aucun moment, faire état de ne pas les avoir consultés et de les ignorer.

Le titulaire du présent corps d'état se mettra en rapport avec les entreprises titulaires des lots techniques afin de s'assurer du passage de tous les fourreaux et canalisations avant la fermeture des cloisons.

2.1.3 MONTAGE DES CLOISONS

Les principales sujétions de mise en œuvre des cloisons sont les suivantes :

- Plaques de plâtre standard hydrofuge SINIAT ou équivalent ;
- Ossature métallique de marque SINIAT ou équivalent, **largeur 72 mm ou 95mm ;**
- Accessoires d'assemblage (semelles, rails, clavettes, visserie galvanisé, pointes, etc.) ;
- Rails de liaison en plafond et à la jonction avec d'autres séparations verticales ;
- Traitement des joints entre plaques ;
- Finition des cueillies au moyen d'une bande à joints ;
- Un soin particulier sera apporté au calfeutrement ;
- Taquets de liaisonnement des éléments de cloisons ;
- Raccordement avec les bâtis ou les huisseries ;
- Renforts et/ou ossature en bois à l'intérieur des cloisons pour permettre la pose des appareils sanitaires et des meubles de cuisine ;
- Création d'orifices avec encadrement en sapin pris entre les deux plaques de plâtre cartonnées au droit des trappes de visites sur les gaines d'encoffrement des canalisations ;
- Baguettes métalliques d'angle toute hauteur ;

- Renfort pour cloisons de grande hauteur ;
- Et toutes sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant ;

2.1.4 MONTAGE DES PLANCHERS TECHNIQUES

Les principales sujétions de mise en œuvre des planchers techniques sont les suivantes :

- Plancher technique surélevé constitué de dalles démontables, de marque certifiée conforme à la norme NF EN 12825 ;
- Structure porteuse composée de vérins réglables en hauteur, en acier galvanisé ;
- Mise à niveau précise des vérins afin d'assurer la planéité parfaite du plancher fini ;
- Protection des dalles et de la structure lors du chantier jusqu'à réception des ouvrages ;
- Joints périphériques et dispositifs de désolidarisation en rives de parois verticales ;
- Un soin particulier sera apporté aux découpes ;
- Et toute sujétions d'exécution, suivant préconisation du fabricant ;

2.1.5 DECOUPES ET INCORPORATIONS

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge les travaux de percements, découpes, saignées, nécessaires pour le passage des gaines électriques et incorporations des appareils électrique, en parfaite coordination avec l'entreprise titulaire du lot Électricité, y compris regarnissages soignés définitifs autour des percements.

2.1.6 TRAITEMENT DES JOINTS

Tous les joints des plaques de cloisons seront traités de la manière suivante :

- Enduit de collage, pose de calicots ;
- Enduit de finition ;
- Ponçage ;
- Enduit de lissage.

Si la bordure des plaques n'est pas biseautée, le tasseau ou la contre-latte situé en bout de plaque sera posé à 3 mm en retrait par rapport au nu fini, de façon à éviter toute saillie du joint.

Les bandes à joints des plaques hydrofuges ou extérieures seront traitées avec un produit hydrofuge bénéficiant d'un avis technique.

Les bandes à joints des plaques en liaison avec des parement d'autre nature que les plaques de platre seront traitées par armée pour éviter tout risque de fissuration dans le temps.

2.1.7 PROTECTION CONTRE L'HUMIDITE

Dans les pièces humides (cuisines, buanderies, salles de bain, WC, etc.) et pour les gaines techniques, l'entrepreneur devra prévoir en pied de tous les types de cloison (doublage ou distribution) une protection contre l'humidité (rail plastique ou film polyane relevé le long de la cloison).

2.1.8 TOLERANCE DE POSE

La planéité des ouvrages ne devra pas être inférieure aux tolérances ci-dessous.

Conformément au DTU 25.41, les cloisons doivent répondre aux spécifications suivantes :

- Planéité générale : une règle de 2m appliquée à la surface de l'ouvrage et promenée en tous sens ne doit pas faire apparaître, entre le joint le plus saillant et le point les plus en retrait, un écart supérieur à 5mm.
- Planéité locale : une règle de 0,20m appliquée à la surface de l'ouvrage ne doit pas faire apparaître, entre le point le plus saillant et le point le plus en retrait, ni écart supérieur à 1mm, ni changement de plan brutal entre les plaques.
- Verticalité : inférieur à 5mm sur une hauteur d'étage courante (2,50 m.).

2.1.9 STOCKAGE SUR CHANTIER

- Les différents ouvrages seront stockés sur le chantier dans un local ventilé, à l'abri des intempéries et placés de telle sorte que l'air puisse circuler entre les éléments. Tous les frais relatifs à la mise aux conditions d'ambiance déterminée par le DTU sont à la charge de l'entreprise.

3 DESCRIPTION DES OUVRAGES

3.1 TRAVAUX PREPARATOIRES

3.1.1 Installation de chantier

- Installation de chantier selon dispositions définis ci-avant avec amenée et installation sur le site du matériel et de tous les équipements nécessaires à l'exécution des travaux.
- Réalisation de plans d'exécution des ouvrages tels que détails d'exécution et plans de repérage.
- Prise en compte des contraintes et phasages liés aux travaux du site.
- Sécurité en phase chantier.
- Démontage et repli de ses installations en fin de chantier.
- Nettoyage des abords et évacuations des gravats.
- Plans de récolement et Dossier des Ouvrages Exécutés après travaux.

Localisation :
- Ensemble du projet.

3.2 TRAVAUX DE CLOISONS SUR OSSATURE

3.2.1 Cloisons de distribution en plaques de plâtre hydrofuges sur ossature

- Fourniture et pose de cloisons de distribution de type **« PREGYMETAL D72/48 »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, de 72 mm d'épaisseur, sur ossature métallique comprenant :

 - Ossature métallique composée de rails hauts et bas et montants espacés de 60 cm (40 cm pour parois avec revêtement carrelé) type **« PREGYMETAL M48/35 »** simples (ht. max 2,50 m./sol fini) ou doubles (ht. max 3,05 m.) et toutes sujétions de fixation au sol, contre parois béton et en sous-face de dalle béton.

 - Profilés PVC en U pour protection des pieds de cloisons dans les locaux humides ou mise en oeuvre d'un polyane avec relevé nécessaire avant réalisation des chapes.

 - Montants et traverses renforcés formant chevêtre pour cadres de portes et toutes sujétions de fixation au sol, contre parois béton et contre la sous-face de dalle béton.

 - Montants et traverses renforcés pour fixation des meubles de salle de bain, lave-mains et équipements PMR, selon indications du titulaire du lot plomberie.

 - Montants et traverses renforcés pour fixation des meubles hauts de cuisines, selon indications du titulaire du lot Cuisines.

 - Remplissage entre montants en laine minérale semie-rigide de 45 mm d'épaisseur

 - Parement composés de :
 - 2 plaques de plâtre cartonnées à bords arrondis de 13 mm d'épaisseur, hydrofuges, type **« PREGYDRO »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, bénéficiant d'un avis technique. Mise en oeuvre vissée sur ossature avec **1 plaque sur chaque face de part et d'autre de l'ossature** ;

 - Rebouchages des trous avec un produit hydrofuge bénéficiant d'un avis technique ;

 - Mise en œuvre vissée sur ossature (1 vis tous les 30 cm).

- Percement des plaques de plâtre à l'aide d'une scie clôche pour sorties de fourreaux électriques selon implantation de l'électricien.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques, exécution en 3 passes avec bande papier, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques et ouvrages des autres corps d'état (voiles B.A., poutres, dalles B.A.), exécution en 3 passes avec bande armée, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Traitement des arêtes saillantes des cloisons par profil métallique.

- Rebouchage au plâtre ou au mastic acrylique des découpes autour des tuyaux, conduits, fourreaux, etc…, déjà en place au moment de la pose des cloisons.

- Toutes coupes, entailles, liaisons avec les autres corps d'état, prévues par le présent lot.

- Parement livré prêt à enduire.

- Nettoyage des locaux après coup.

- Implantation des ouvertures de porte et tous autres ouvrages selon trait de niveau de référence.

- Les cloisons seront montées entre dalles béton.

- L'entreprise titulaire du présent lot devra veiller à respecter les préconisations de mise en oeuvre du fabricant et l'avis technique du produit.

- Cet article inclut la pose des renforts à l'intérieur des cloison pour fixation des portes coulissantes des WC des chambres.

- Avis technique du fabricant à respecter : DTA 9/11-931_V3 Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL.

- Classe de combustibilité B-S3-d0 (M1).

- L'entreprise devra faire valider l'implantation des cloisons par le maître d'œuvre avant démarrage de leur mise en œuvre et respecter rigoureusement le parallélisme avec les voiles B.A. du gros œuvre et les côtes « bloquées » des différents ouvrages du projet, telles que :
 - Ouverture de baie pour portes de distributions ;
 - largeur des appareilles électroménagers et des pièces exiguës telles que WC, celliers et salles de bain.

Toute différence par rapport au plan architecte, même mineure, si elle n'est pas validée au préalable par le maître d'œuvre, pourra faire l'objet d'une demande de démolition et remise en conformité sans frais supplémentaires.

Localisation :
- Cloisons de distribution des chambres du RdC, R+1 et R+2.

3.2.2 Cloisons de gaines techniques en plaques de plâtre hydrofuge sur ossature - EI30

- Fourniture et pose de cloisons de gaines techniques de type **« PREGYMETAL D72/48 »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, de 72 mm d'épaisseur, sur ossature métallique comprenant :

- Ossature métallique composé de rails hauts et bas et montants espacés de 40 cm type **« PREGYMETAL M48/35»**, simples (ht. max 2,60 m.) ou doubles (ht. max 3,05 m.) et toutes sujétions de fixation au sol, contre parois béton et en sous-face de dalle béton.

- Remplissage entre montants en laine minérale semie-rigide de 45 mm d'épaisseur.

- Parement composés de :
 - **2 plaques de plâtre** cartonnée à bords arrondis de 13 mm d'épaisseur, hydrofuges, type **« PREGYDRO »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, bénéficiant d'un avis technique. Mises en oeuvre vissées sur ossature avec liaison décalée entre les plaques, à chaque angle saillant : **2 peaux côté extérieur de la gaine technique**

- Profilés PVC en U pour protection des pieds de cloisons dans les locaux humides ou mise en oeuvre d'un polyane avec relevé nécessaire avant réalisation des chapes.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques, exécution en 3 passes avec bande papier, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques et ouvrages des autres corps d'état (voiles B.A., poutres, dalles B.A.), exécution en 3 passes avec bande armée, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Traitement des arêtes saillantes des cloisons par profil métallique sur toute la hauteur.

- Rebouchage au plâtre ou au mastic acrylique des découpes autour des tuyaux, conduits, fourreaux, etc…, déjà en place au moment de la pose des cloisons.

- Toutes coupes, entailles, liaisons avec les autres corps d'état, prévues par le présent lot.

- Parement livré prêt à enduire.

- Nettoyage des locaux après coup.

- Les cloisons de gaines techniques seront montées entre dalles béton.

- L'entreprise titulaire du présent lot devra veiller à respecter les préconisations de mise en oeuvre du fabricant et l'avis technique du produit pour garantir le degrés coupe feu exigé. Les PV coupe feu correspondants devront être transmis au maître d'oeuvre et au bureau de contrôle et les cloisons concernées devront être EI30 pour un feu extérieur et intérieur.

- Avis technique du fabricant à respecter : DTA 9/11-931_V3 Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL.

Localisation :
- Cloisons de gaines techniques des chambres du RdC, R+1 et R+2.

3.2.3 Cloisons de tableau électrique en plaques de plâtre hydrofuges sur ossature

- Fourniture et pose de cloisons de distribution de type **« PREGYMETAL »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, de 120 mm d'épaisseur, sur double ossature métallique comprenant :

 - Double ossature métallique composée de deux rangées accolées de rails hauts et bas et montants espacés de 40 cm type **« PREGYMETAL M48/35 »** simples (ht. max 2,50 m./sol fini) ou doubles (ht. max 3,05 m.) et toutes sujétions de fixation au sol, contre

parois béton et en sous-face de dalle béton. Les deux ossatures seront solidarisées conformément aux prescriptions du fabricant.

- Profilés PVC en U pour protection des pieds de cloisons dans les locaux humides ou mise en oeuvre d'un polyane avec relevé nécessaire avant réalisation des chapes.

- Montants et traverses renforcés formant chevêtre au droit du tableau électrique.

- Remplissage entre montants en laine minérale semie-rigide de 45 mm d'épaisseur

- Parement composés de :
 - 2 plaques de plâtre cartonnées à bords arrondis de 13 mm d'épaisseur, hydrofuges, type **« PREGYDRO »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent, bénéficiant d'un avis technique. Mise en oeuvre vissée sur ossature avec **1 plaque sur chaque face extérieure de la cloison** ;

- Rebouchages des trous avec un produit hydrofuge bénéficiant d'un avis technique ;

- Mise en œuvre vissée sur ossature (1 vis tous les 30 cm).

- Percement des plaques de plâtre à l'aide d'une scie clôche pour sorties de fourreaux électriques selon implantation de l'électricien.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques, exécution en 3 passes avec bande papier, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Façon de joints en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques et ouvrages des autres corps d'état (voiles B.A., poutres, dalles B.A.), exécution en 3 passes avec bande armée, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Traitement des arêtes saillantes des cloisons par profil métallique.

- Rebouchage au plâtre ou au mastic acrylique des découpes autour des tuyaux, conduits, fourreaux, etc…, déjà en place au moment de la pose des cloisons.

- Toutes coupes, entailles, liaisons avec les autres corps d'état, prévues par le présent lot.

- Parement livré prêt à enduire.

- Nettoyage des locaux après coup.

- Implantation des ouvertures de porte et tous autres ouvrages selon trait de niveau de référence.

- Les cloisons seront montées entre dalles béton.

- L'entreprise titulaire du présent lot devra veiller à respecter les préconisations de mise en oeuvre du fabricant et l'avis technique du produit.

- Avis technique du fabricant à respecter : DTA 9/11-931_V3 Cloisons distributives PRÉGYMÉTAL.

- Classe de combustibilité B-S3-d0 (M1).

- L'entreprise devra faire valider l'implantation des cloisons par le maître d'œuvre avant démarrage de leur mise en œuvre et respecter rigoureusement le parallélisme avec les voiles B.A. du gros œuvre et les côtes « bloquées » des différents ouvrages du projet, telles que :
 - Ouverture de baie pour portes de distributions ;
 - largeur des appareilles électroménagers et des pièces exiguës telles que WC, celliers et salles de bain.

Toute différence par rapport au plan architecte, même mineure, si elle n'est pas validée au préalable par le maître d'œuvre, pourra faire l'objet d'une demande de démolition et remise en conformité sans frais supplémentaires.

Localisation :
- Cloisons de tableau électrique des chambres du RdC, R+1 et R+2.

3.3 TRAVAUX DE PLAFONDS SUR OSSATURE

3.3.1 Faux Plafonds 1 BA13 sur ossature pour extérieur

- Fourniture et mise en oeuvre d'un plafond en plaques de plâtre sur ossature de type **« PREGYMETAL »** de chez **« SINIAT »** ou équivalent posé en rampant sous charpente, y compris :

- Tiges filetées **M6 ULTRA WAB** diam. 6 mm, adaptées au support, fixées aux éléments de charpente avec « crapauds » ou tout système adapté**.**

- Suspentes pivot **Ultra WAB** en acier galvanisé, vissés aux tiges filetées, pour clipsage des fourrures, espacées tous les 60 cm maximum et équipées de butons une suspente sur 2.

- Ossature métallique composé de fourrures **S47 ULTRAWAB** en acier ZAM fixées par clipsage sur suspentes, avec entraxe de 50 cm compris tous accessoires, cornière de rive, ...

- Fourrures renforcées formant chevêtre pour cadres de trappes d'accès en toiture.

- Parement composés de **1 plaque de plâtre** cartonnée à bords arrondis type **PREGYWAB BA13** ou équivalent de 13 mm d'épaisseur, posée perpendiculairement à l'ossature en profilés **PREGYMETAL ULTRA WAB** et fixés à l'aide de vis **WAB 500 h** tous les 30 cm ;

- Joues verticales d'habillage sur la hauteur du plénum, en rive de faux-plafond et si nécessaire au droit des trappes.

- Grilles de ventilation à moustiquaire réalisées en acier laqué blanc et formant persiennes, avec un vide d'ouverture de 50% de la surface de la grille, dim. 20 X 50 ht. cm, posées contre joue de faux-plafond et judicieusement réparties.

- Façon de joints avec enduit **PREGYWAB PE** en pontage des panneaux, ceuilies et à tous raccords entre plaques et ouvrages des autres corps d'état (voiles B.A., poutres, dalles B.A.), exécution en 3 passes avec bande armée, mise en oeuvre selon avis technique fabricant.

- Toutes coupes, entailles, liaisons avec les autres corps d'état, prévues par le présent lot.

- Parement livré prêt à peindre.

- Nettoyage des locaux après coup.

- Implantation selon trait de niveau de référence.

- Exécution selon DTA Plafond WAB extérieur 9/15-1002

Localisation :
- Faux plafond sous charpente au droit des terrasses, coursives et de la cage d'escalier au R+2, selon plans architecte.

3.4 TRAVAUX DE PLANCHER TECHNIQUE

3.4.1 Plancher technique en dalle sur vérins métalliques

- Fourniture et mise en œuvre d'un plancher technique surélevé et démontable, en dalles métalliques sur vérins de type **« FLOOR and more® »** de chez **« LINDNER »**, ou **« RG3/RMG600 »** de chez **« KINGSPAN »** ou équivalent, comprenant :

 - Chandelles ou vérins métalliques réglables en acier galvanisé, comprenant platine de base et tête support de dalle formant ossature ;

 - Ossature rigidifiée par des petites agrafes à ressort et par une tresse de cuivre étamé de section au moins égale à 10 mm2 (mise à la terre)

 - Dalles métalliques, format 600 x 600 mm, constituées d'une âme en sulfate de calcium haute densité ou équivalent, avec sous-face renforcée par tôle d'acier galvanisé.

 - Revêtement supérieur servant de couche d'usure, type dalles PVC M1.

 - L'ensemble sera dimensionné pour une résistance minimale de 400 kg/m², avec classement adapté (classe 3 ou 4 minimum selon norme).

 - Éléments métalliques protégés contre la corrosion et adaptés aux ambiances humides.

- Les dalles seront démontables individuellement. La mise en œuvre comprendra réglage de planéité, découpes périphériques et réservations techniques.

- L'entreprise prévoira un complément de 2 à 3 vérins et 2 à 3 dalles supplémentaires pour adaptations ultérieures.

- L'entreprise prévoira la protection du plancher techniques jusqu'à la réception de l'ouvrage.

<u>Localisation :</u>
- Plancher technique du local DIRISI au RdC.